

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 049-214902462-20251216-25SE1612\_01B-BF



## BUDGET PRIMITIF 2026 NOTE DE SYNTHESE

<b>Préambule</b>	<b>Page 3</b>
A. Le caractère règlementaire de la procédure	page 3
B. Le contexte national et local	page 3
<b>1. La vue d'ensemble du budget</b>	<b>page 5</b>
<b>2. La section de fonctionnement</b>	<b>page 6</b>
A. Les dépenses de fonctionnement	page 6
B. Les recettes de fonctionnement	page 10
<b>3. La capacité d'autofinancement brute</b>	<b>page 14</b>
<b>4. La section d'investissement</b>	<b>page 15</b>
A. Les dépenses d'investissement	page 15
B. Les recettes d'investissement	page 19
<b>5. Les ratios caractéristiques</b>	<b>page 22</b>
<b>Glossaire</b>	<b>page 23</b>

## A. Le caractère réglementaire de la procédure

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles est jointe au Budget primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet communal.

Le Budget primitif (BP) est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M57. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires :

- Annualité,
- Universalité,
- Unité,
- Équilibre,
- Antériorité.

Le Budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée. Il est transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget primitif 2026 sera soumis à l'approbation du Conseil municipal du 16 décembre 2025. Il concrétise les orientations de la municipalité dans la continuité des informations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires du 18 novembre 2025, après arbitrages.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacune et à chacun d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

## B. Le contexte national et local

Le contexte financier global des collectivités locales est marqué par leur nécessaire participation au redressement des finances publiques. Si à ce stade, la loi de finances n'a pu être votée, la situation budgétaire de l'Etat et les contraintes liées restent complètement d'actualité.

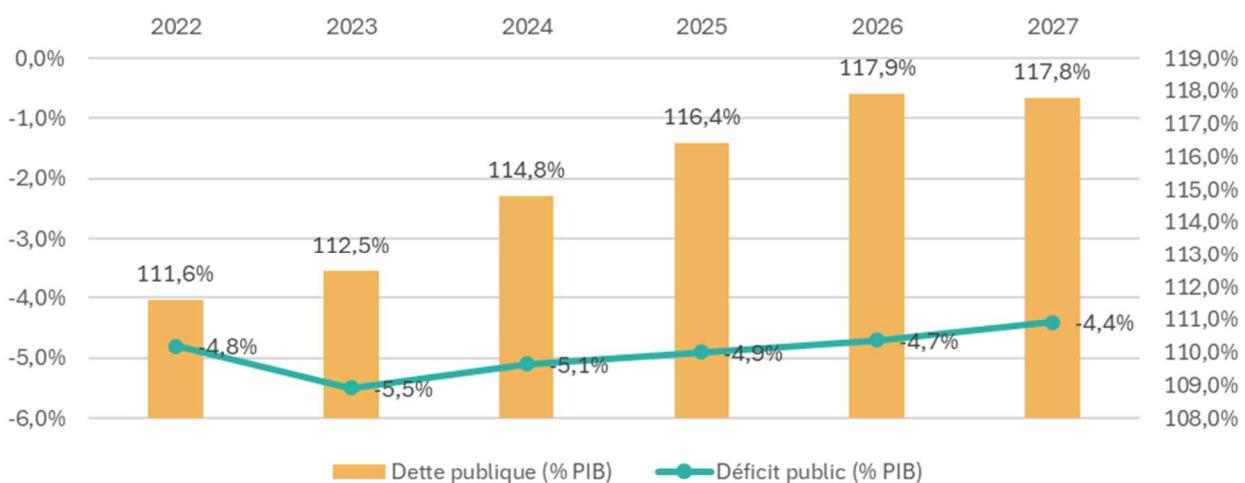
Les valeurs ci-dessous fixent le cadre macroéconomique du PLF 2026 et traduisent la volonté de réduire progressivement le déficit tout en stabilisant la dette. Les hypothèses de croissance et d'inflation sont jugées prudentes mais favorables au redressement budgétaire. Ces hypothèses conditionnent les dotations et prélèvements sur recettes dont dépendent directement les budgets locaux.

### Synthèse indicateurs clés

Indicateur macroéconomique	Prévision PLF 2026
Croissance du PIB	1,00%
Inflation (hors tabac)	1,30%
Déficit public	4,7 % du PIB
Dette publique	117,9 % du PIB

Evolution du déficit public :

<b>Année</b>	<b>Déficit public (% PIB)</b>	<b>Dette publique (% PIB)</b>
2022	-4,8%	111,6%
2023	-5,5%	112,5%
2024	-5,1%	114,8%
2025	-4,9%	116,4%
<b>2026</b>	<b>-4,7%</b>	<b>117,9%</b>
2027	-4,4%	117,8%



Le PLF 2026 confirme le recentrage du pilotage budgétaire local sous l'égide de l'État. Les dotations sont stabilisées, la péréquation renforcée, mais la dynamique fiscale s'amenuise. Les collectivités doivent composer avec un environnement marqué par :

- La stabilité nominale mais rigidité réelle des recettes,
- La pression croissante sur les dépenses,
- Et la nécessité d'un pilotage pluriannuel rigoureux pour préserver l'investissement.

Chiffres clés :

- Déficit national : -4,7 % du PIB, contexte de sobriété budgétaire imposée,
- DGF stable (27,4 Md€) mais dynamique fiscale plafonnée,
- DILICO 2 : contribution locale à la consolidation (2 Md€),
- Le Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT 1,4 Md€) : levier simplifié mais insuffisant,
- Péréquation renforcée : DSU + 140 M€, DSR + 150 M€,
- Inflation maîtrisée (1,3 %), mais tensions persistantes sur les dépenses réelles.

Par conséquent, des incertitudes continuent de demeurer sur le contenu des mesures qui impacteront les collectivités. La municipalité a fait un choix de prudence et de responsabilités, tout en maintenant les services publics rendus à la population. La trajectoire financière retenue et la saine gestion conduite depuis de nombreuses années permettent d'appréhender ce contexte avec sérénité, même s'il nécessite d'établir des choix forts et cohérents de gestion.

## 1. LA VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 049-214902462-20251216-25SE1612\_01B-BF



L'exercice budgétaire 2025 n'étant pas encore achevé comptablement, les résultats ne sont pas définitivement arrêtés et ne le seront qu'à l'occasion de l'adoption du Compte Financier Unique 2025. Dès lors, l'excédent 2025 ne peut être intégré dès le Budget primitif mais le sera à l'occasion du Budget supplémentaire.

### Budget Global

Libellé	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution BP 26 à BP 25
Total fonctionnement de l'exercice (réel+ordre)	15 870 331	16 576 000	4,45%
Total investissement de l'exercice (réel+ordre)	8 198 791	6 170 000	-24,75%
<b>Budget global</b>	<b>24 069 122</b>	<b>22 746 000</b>	<b>-5,50%</b>

Le budget 2026 est globalement conforme aux orientations budgétaires. Les écarts qui apparaissent sur les chiffres annoncés résultent des arbitrages budgétaires et des évolutions des taux d'emprunts.

Le budget 2026 est en baisse de **5.50 %** par rapport au budget 2025 au global en fonctionnement et en investissement, opérations d'ordre incluses.

**En fonctionnement** : comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2026, l'augmentation porte pour l'essentiel sur les frais de personnel (mesures réglementaires et mesures salariales locales), sur les autres charges de gestion courantes (hausse informatique pour l'essentiel) et sur l'augmentation des opérations d'ordre, obligatoire en M57 (l'équilibre de ce chapitre se fait sur les recettes d'investissement).

**En investissement** : la baisse porte sur des dépenses d'équipement prévues (les travaux à réaliser). Plusieurs grands projets du mandat se terminent en 2025, et 2026 est une année de renouvellement électoral. Les projets inscrits portent sur les travaux débutés en 2025 et le récurrent en majorité.

### Précisions « techniques » :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » contribuent à équilibrer les budgets mais n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures comptables :

- . Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
- . Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement,
- . Elles sont équilibrées (l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses).

## 2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 049-214902462-20251216-25SE1612\_01B-BF



### A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **16 576 000 €** et se répartissent de la façon suivante :

- ✓ **14 570 000 €** en dépenses réelles,
- ✓ **2 006 000 €** en dépenses d'ordre.

Libellé	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution BP 26 à BP 25	Ecart en €
011. Charges à caractère général	3 497 425	3 540 500	1,23%	43 075
012. Charges de personnel	8 948 000	9 142 000	2,17%	194 000
014. Atténuation de produits	2 000	5 000	150,00%	3 000
65. Autres charges de gestion courantes	1 512 951	1 552 500	2,61%	39 549
66. Charges financières	330 000	327 500	-0,76%	- 2 500
67. Charges exceptionnelles	5 500	2 500	-54,55%	- 3 000
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>14 295 876</b>	<b>14 570 000</b>	<b>1,92%</b>	<b>274 124</b>
023. Virement à la section d'investissement	34 589	306 000	784,67%	271 411
042. Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 539 866	1 700 000	10,40%	160 134
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>1 574 455</b>	<b>2 006 000</b>	<b>27,41%</b>	<b>431 545</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>15 870 331</b>	<b>16 576 000</b>	<b>4,45%</b>	<b>705 669</b>

Ces dépenses, en hausse de **4,45 %** par rapport au budget 2025, s'établissent comme suit :

#### A1. Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'établissent à **3 540 K€** contre **3 497 K€** en 2025, soit une hausse de **43 K€, + 1,23 %** par rapport au budget 2025.

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses pour le fonctionnement courant des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, achats de repas pour les écoles, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance, etc....

Ce chapitre est quasi stable par rapport au Budget primitif 2025. En effet, le Projet de Loi de Finances 2026 ayant impacté surtout le chapitre 012-Frais de personnel et les recettes, la municipalité a souhaité être prudente et contenir au plus juste les dépenses à caractères général.

Les écarts proviennent essentiellement des postes suivants :

- Assurances (**+ 93.52 %** soit **+ 115 K€**) : augmentation des primes par rapport au budget primitif 2025. Cette augmentation comprend le changement de chapitre budgétaire pour les primes d'assurances statutaires (remboursement des arrêts malades des agents) qui passent du chapitre « dépenses de personnel » au chapitre « charges à caractères généraux » (**96 K€**). Autre rappel : budget voté avant la notification des marchés d'assurances. Ce montant est à nuancer :
  - *Augmentation de 3.27 % soit 4.5 K€ sans le changement d'imputation budgétaire.*
- Fluides (**-11.92 %** soit **- 96 K€**) : Impact positif des travaux menés sur le patrimoine communal. Toutefois, il est important de rappeler que ce poste représente à lui seul 20% des dépenses de ce chapitre.
- Entretien des terrains (**+15.83%** soit **+38 K€**) : augmentation des espaces verts à entretenir (coulée verte ZAC de la monnaie notamment). Poste contenu grâce à la gestion différenciée
- Maintenance (**+10.60 %** soit **+17 K€**) avec l'augmentation des contrats de maintenance, tant en termes de prix qu'en matière de volume (nouveaux équipements)

- Carburants (-11.15 % soit -6.3 K€) cette augmentation est due au travail des services sur les déplacements.
- Autres frais (+60 K€) : la hausse concerne pour partie le traitement des déchets sauvages, le changement de statut des professeurs qui dispensent leurs cours au sein du centre culturel Vincent-Malandrin, ainsi qu'aux actions menées en faveur de la transition écologique
- Fournitures de petits équipement et fournitures d'entretien (-15.30 % soit -30 K€) : baisse suite au travail réalisé par les services en faveur du réemploi et de l'optimisation des ressources.

Les autres postes s'équilibrent entre des hausses liées à l'inflation ou des baisses obtenues à la suite du travail d'optimisation des dépenses réalisé lors des réunions d'arbitrages budgétaires avec l'ensemble des services.

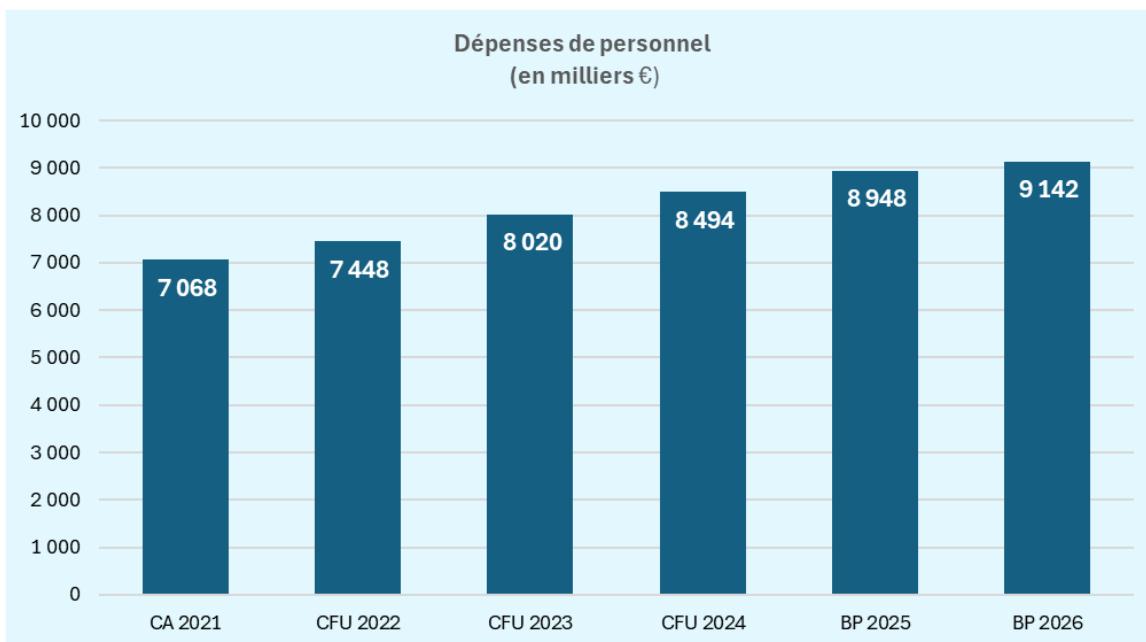
#### A2. Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 9 142 K€ contre 8 948 K€ en 2025, soit une hausse de 194 K€ et +2.17 % par rapport au budget 2025. Ce chapitre représente 62.75 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les écarts s'expliquent par :

- Créations/évolutions de postes : 4 (Police municipale, Centre technique municipal, Direction des familles et de l'éducation)
- Autres Impacts :
  - Avancement d'échelons et grades 2026 : + 53 K€
  - Hausse de la cotisation CNRACL : + 65 K€
  - Participation obligatoire mutuelle de 15 € pour les adhérents au contrat groupe : + 29 K€
  - Hausse du SMIC : + 6 K€
  - Glissement Vieillesse-technicité

La ville continue sa politique managériale d'attractivité pour conserver ses talents (qualité de vie au travail, avantages), tout en maîtrisant ses dépenses de personnel.



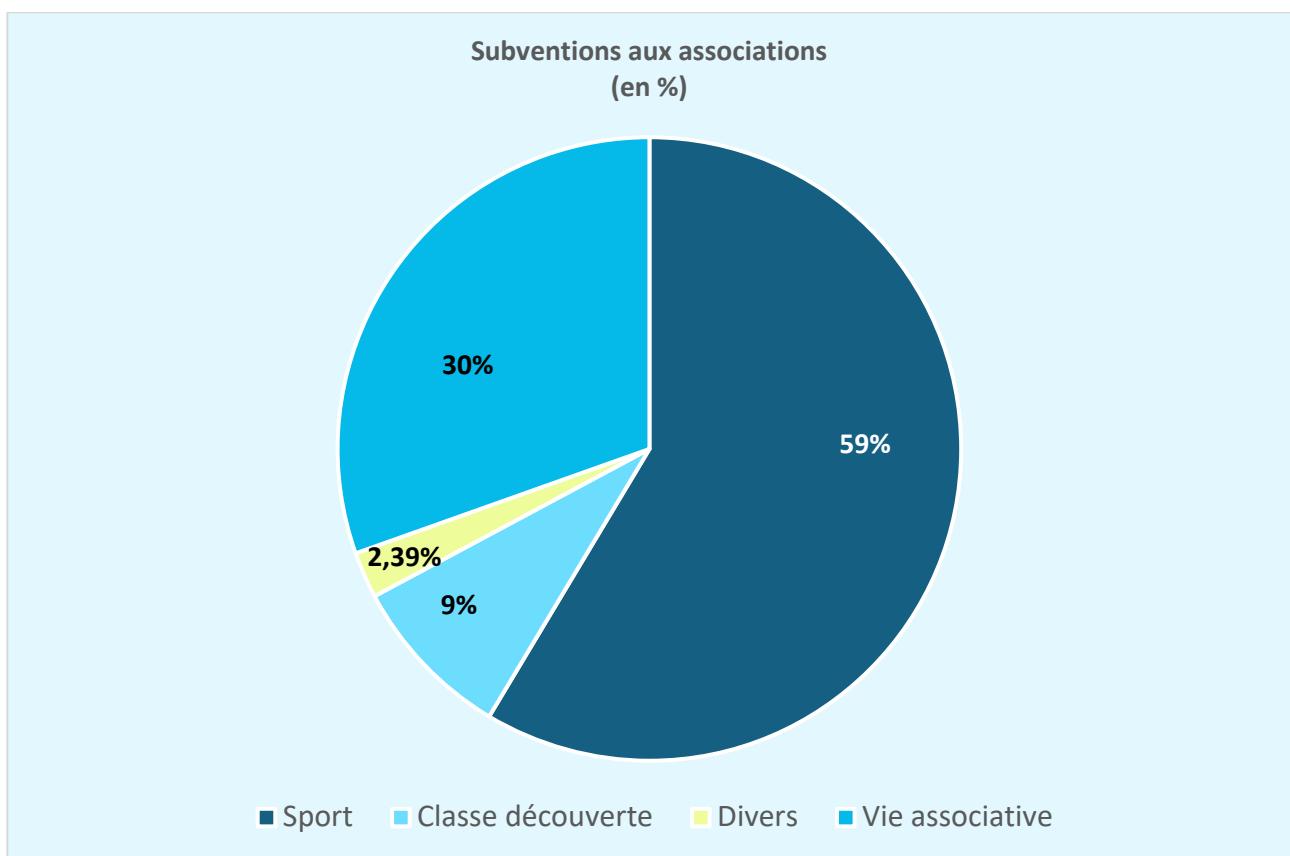
### A3. Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante s'établissent à **1 552 K€** contre **1 512 K€** en 2025, soit une hausse de **40 K€ (+2.61 % par rapport budget 2025)**.

Les autres charges de gestion courante correspondent aux indemnités versées aux élus, aux subventions versées aux associations, au CCAS et dans le cadre de la délégation de service public petite enfance, aux participations versées aux écoles privées, à l'école de musique, aux logiciels.

Les écarts portent sur :

- Subventions versées (CCAS, associations) : **+ 15 K€** soit **+ 2 %** au global des subventions versées,
- L'augmentation de la participation à la délégation de service public (**+ 3 K€**) : cette participation est calculée en début de marché,
- Prestations informatiques et numériques : (**+ 27 K€** soit **+ 35 %**) : Les droits d'utilisation des logiciels métiers et des outils numériques mis à disposition continuent leur progression. Cette hausse est pour partie due à l'augmentation des tarifs, ainsi que l'acquisition de nouveau outils numériques.



*Remarque : Les aides indirectes aux associations représentent une somme estimée à 641 K€.*

### A4. Chapitre 66 : Charges financières

Les charges financières s'établissent à **327 K€** contre **330 K€** en 2025, soit une baisse de **2.5 K€ (-0.76 % par rapport au budget 2025)**.

Les emprunts contractés en 2025 ont eu des taux plus favorables qu'estimés et les opérations ont été faites en fin d'exercice ce qui permet d'avoir une prévision stable sur ce chapitre. Les taux estimés pour 2026 sont de 3.90 %. Par ailleurs, l'emprunt structuré arrive à échéance en 2026.

## A5. Opérations d'ordre

Les dépenses d'ordre de fonctionnement sont les suivantes :

- Les dépenses d'amortissement des équipements pour **1 700 K€** ; en 2026, cette somme était de **1 539 K€**. A noter que depuis le passage en nomenclature comptable M57 (1<sup>er</sup> janvier 2021), les amortissements sont calculés prorata temporis et ont un fort impact sur le budget de fonctionnement,
- La dotation annuelle au titre de la provision pour créances douteuses de **5 K€** est équivalente à celle inscrite en 2024,
- Le virement à la section d'investissement passe à **306 K€** au BP 2026 contre **34 K€** au BP 2025 : l'équilibre global du budget cette année permet de faire un virement à la section d'investissement.

## B. Les recettes de fonctionnement

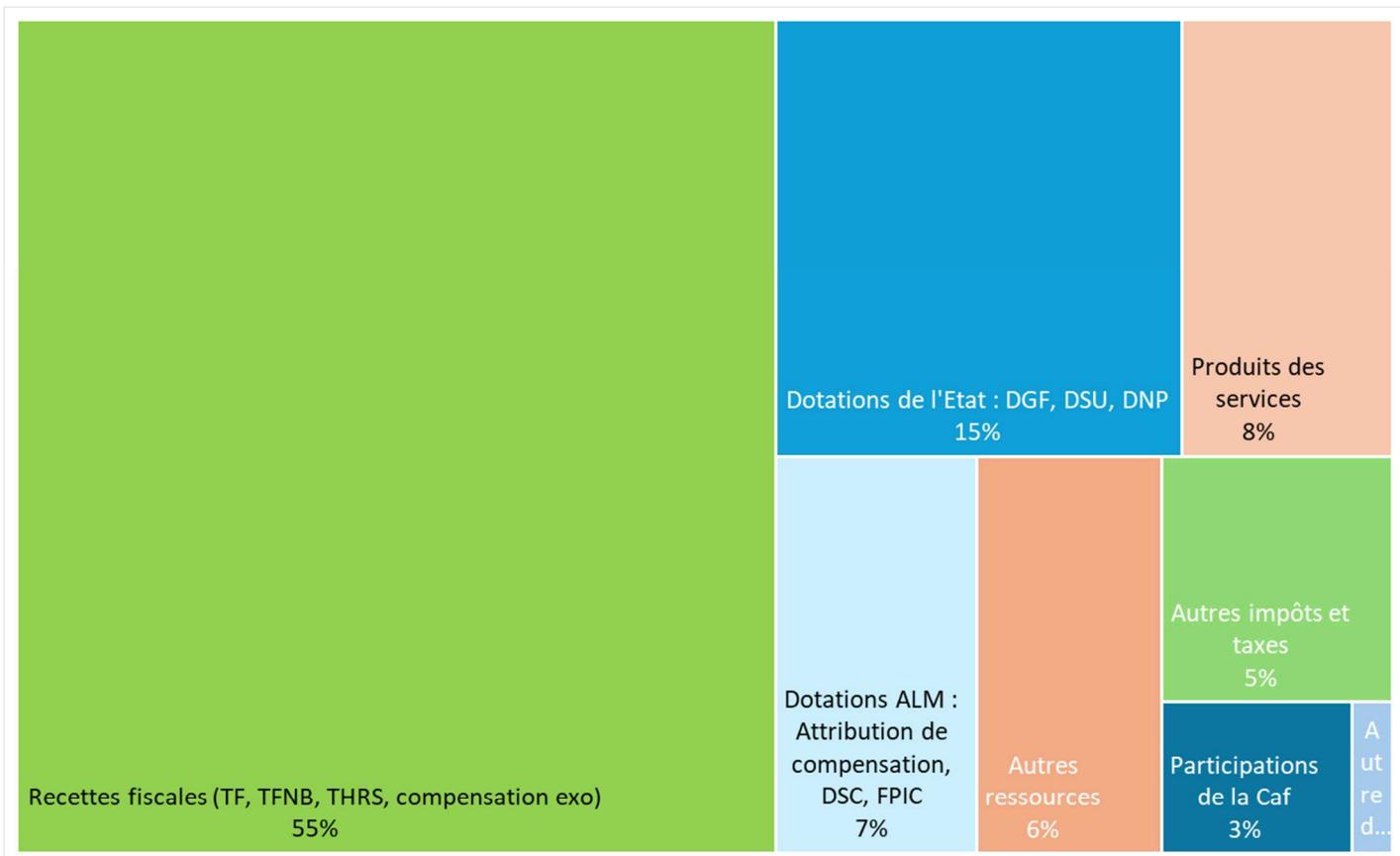
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **16 576 000 €** et se répartissent de la façon suivante :

- ✓ **16 076 000 €** en recettes réelles,
- ✓ **500 000 €** en recettes d'ordre.

Ces recettes, en hausse de **4,45 %** par rapport au budget 2025, s'établissent comme suit :

Libellé	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution BP 26 à BP 25	Ecart en €
013. Atténuation de charges de personnel	160 000	250 000	56,25%	90 000
70. Produits des services	1 255 785	1 285 500	2,37%	29 715
73. Impôts et taxes hors fiscalité locale	1 092 632	1 117 000	2,23%	24 368
731. Fiscalité locale	9 318 000	9 580 500	2,82%	262 500
74. Dotations et participations	2 904 881	3 065 000	5,51%	160 119
75. Autres produits de gestion courante	740 051	778 000	5,13%	37 949
76. Produits financiers	200	-	-100,00%	- 200
77. Produits spécifiques	-	-	-	-
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>15 471 549</b>	<b>16 076 000</b>	<b>3,91%</b>	<b>604 451</b>
042. Opérations d'ordre de transferts entre sections	398 782	500 000	25,38%	101 218
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>398 782</b>	<b>500 000</b>	<b>25,38%</b>	<b>101 218</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>15 870 331</b>	<b>16 576 000</b>	<b>4,45%</b>	<b>705 669</b>

Provenance des recettes réelles de fonctionnement



- Recettes fiscales (TF, TFNB, THRS, compensation exo) 55% ■ Autres impôts et taxes 5%
- Dotations ALM : Attribution de compensation, DSC, FPIC 7% ■ Dotations de l'Etat : DGF, DSU, DNP 15%
- Participations de la Caf 3% ■ Autre dotations et participations 1%
- Produits des services 8% ■ Autres ressources 6%

Le graphique ci-dessus indique la provenance de nos recettes :

Les recettes fiscales constituent la part relative la plus importante (**60 %**), viennent ensuite les dations de l'état et les participations (**25 %**) et enfin les autres ressources (**15%**), dont les produits des services.

#### **B1.** Chapitre 013 : Atténuations de charges

Les atténuations de charges s'établissent à **250 K€** contre **160 K€** en 2025, soit une augmentation de **90 K€** (+ **56.25 %** par rapport au budget 2025).

Cette rubrique concerne les remboursements d'indemnités journalières effectués par l'Assurance Maladie pour les agents contractuels ou les agents fonctionnaires à temps non complet inférieur à 28h/sem., les remboursements au titre des accidents du travail. Par ailleurs, la participation des agents à l'achat des titres déjeuner fait également partie de ce chapitre. La prévision 2026 est faite par rapport au réalisé 2025.

#### **B2.** Chapitre 70 : Produits des services

Les produits des services s'établissent à **1 285 K€** contre **1 255 K€** en 2025, soit une augmentation de **29 K€** (+ **2.37 %** par rapport au budget 2025).

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (**410 K€**), la refacturation des salaires du multi-accueil au délégataire (**304 K€**), de la baignade (**140 K€**), les paiements effectués par les familles pour les accueils périscolaires et de loisirs (**194 K€**), les adhésions au Centre culturel Vincent-Malandrin, à la Médiathèque et les recettes de la programmation culturelle (**85 K€**).

Ces postes augmentent entre 2025 et 2026 car une revalorisation des tarifs municipaux a été décidée à hauteur de + 2 % pour l'ensemble des tarifs de la ville (se reporter au rapport sur les orientations budgétaires).

#### **B3.** Chapitre 73 : Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'établissent à **1 117 K€** contre **1 092 K€** en 2025, soit une hausse de **24 K€** (+ **2.23 %** par rapport au budget 2025).

Dans cette rubrique, malgré son nom « impôts et taxes », sont regroupées les dotations versées par Angers Loire Métropole à la ville : l'attribution de compensation liée aux différents transferts de compétences, la Dotation de Solidarité Communautaire, le Fonds de péréquation intercommunale versé globalement par l'état aux intercommunalités chargées de le répartir entre les différentes communes.

La projection pour 2026 donne des montants stables par rapport à ceux notifiés en 2025.

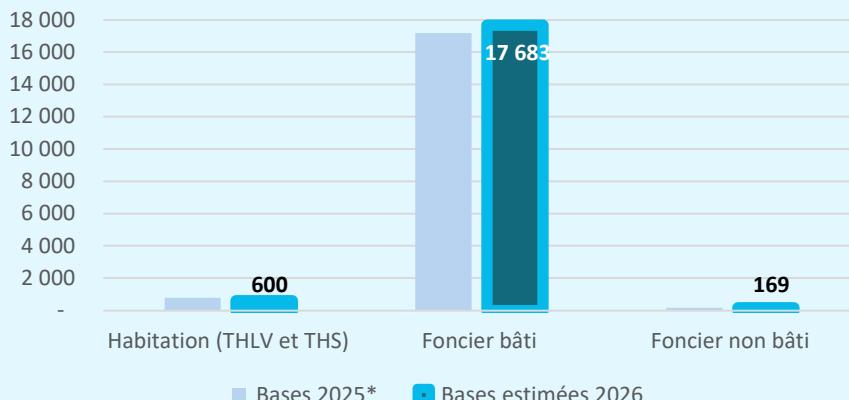
#### **B4.** Chapitre 731 : Impositions directes

Les impositions directes s'établissent à **9 580 K€** contre **9 318 K€** en 2025, soit une augmentation de **262 K€** (+ **2.82 %** par rapport au budget 2025).

Sur cette ligne sont comptabilisés les produits de taxe foncière bâtie et non bâtie, de taxe d'habitation « résiduelle », le coefficient correcteur qui permet de compenser la perte de la taxe d'habitation, ainsi que les autres taxes prélevées par la commune : taxe sur les droits de mutation, sur la consommation finale d'électricité, sur la publicité extérieure et les droits de place.

## Zoom sur la fiscalité

### Comparaison des bases fiscales 2026/2025 (en milliers d'€)



Seules les taxes d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires restent perçues par la commune.

Les bases augmentent au rythme de l'inflation et de la construction de logements.

Type	Bases 2025*	Evolution forfaitaire du projet de loi de finances + physique estimé 2026	Bases estimées 2026
Habitation (THLV et THS)	768 600	-21,94%	**600 000
Foncier bâti	17 168 000	3,00%	17 683 040
Foncier non bâti	168 700	0,18%	169 000

\*état 1259

\*\*Suite aux déclarations sur l'outil GMBI depuis 2023, les services fiscaux procèdent toujours à des ajustements sur les bases ce qui accentue les variations de celles-ci

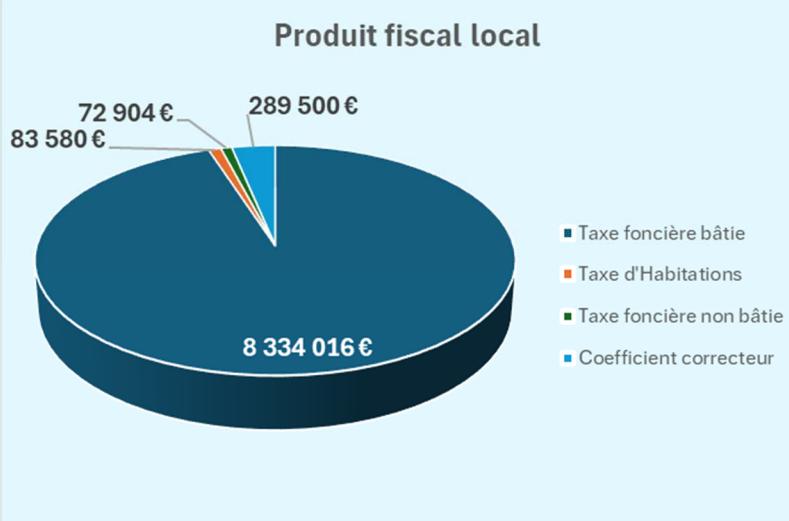
### Evolution des Taux

Les taux appliqués par la ville des Ponts de Cé n'évolueront pas entre 2025 et 2026.

Taxes locales	Année 2025	Année 2026
Taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires	13,93%	13,93%
Taxe foncière bâtie	47,13%	47,13%
Taxe foncière non bâtie	48,07%	48,07%

### Evolution du produit fiscal

Le produit fiscal est égal aux Bases multipliées par les Taux, auxquels on rajoute le coefficient correcteur.



La répartition du produit fiscal par taxe montre la très large prépondérance de la taxe foncière puisque la taxe d'habitation est réduite aux résidences secondaires et aux logements vacants et que le foncier non bâti est historiquement une recette très faible.

Les produits des autres taxes (800 K€) sont en hausse, du fait de la légère augmentation attendue des droits de mutation. Estimation faite par rapport au réalisé 2025 et aux tendances attendues.

Ce chapitre représente 60 % des recettes réelles de fonctionnement

## B5. Chapitre 74 : Dotations et participations

Les dotations et participations s'établissent à **3 065 K€** contre **2 904 K€** en 2025, soit une hausse de **160 K€** (**+ 5.51 %** par rapport au budget 2025).

Les écarts s'expliquent par :

- Dotation de Solidarité Urbaine : **+ 15 K€** mais stable par rapport au perçu 2025
- Participations Caisses d'allocation familiales fonction des actions menées par la ville : **+131 K€** grâce à de nouvelles actions et au travail des services sur les recherches de financement.

## B6. Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent à **778 K€** contre **740 K€** en 2025, soit une augmentation de **38 K€** (**+ 5.13 %** par rapport au budget 2025).

Sur cette ligne sont comptabilisés les produits liés aux revenus des immeubles (les loyers, les locations de salles, les loyers Rive d'Arts, les occupations des salles de sports et du stade par les collèges, lycées, l'Ifepla, ...) ainsi que les recettes de mécénat liées aux actions menées par la ville.

L'augmentation entre 2025 et 2026 est due pour l'essentiel à une nouvelle contractualisation avec les locataires à l'année des salles communales (collèges et lycées). Les revenus des autres immeubles sont également attendus à la hausse au regard du réalisé probable de 2025.

## B7. Opérations d'ordre

Les recettes d'ordre de fonctionnement sont les suivantes :

- Amortissement des subventions d'équipement pour **54 K€**,
- Travaux en régie (travaux d'investissement effectués par du personnel communal) pour **30 K€**,
- Reprise sur provision pour créances douteuses pour **5 K€**,
- Neutralisation des amortissements des subventions d'investissement versées (concerne toutes les subventions d'investissement versées) **410 K€**.

Au BP 2025, les sommes budgétées étaient globalement identiques hormis la neutralisation des amortissements (ce dispositif permet, par un jeu d'écritures comptables, d'annuler l'impact des amortissements des subventions d'équipement versées afin notamment d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement).

### 3. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE

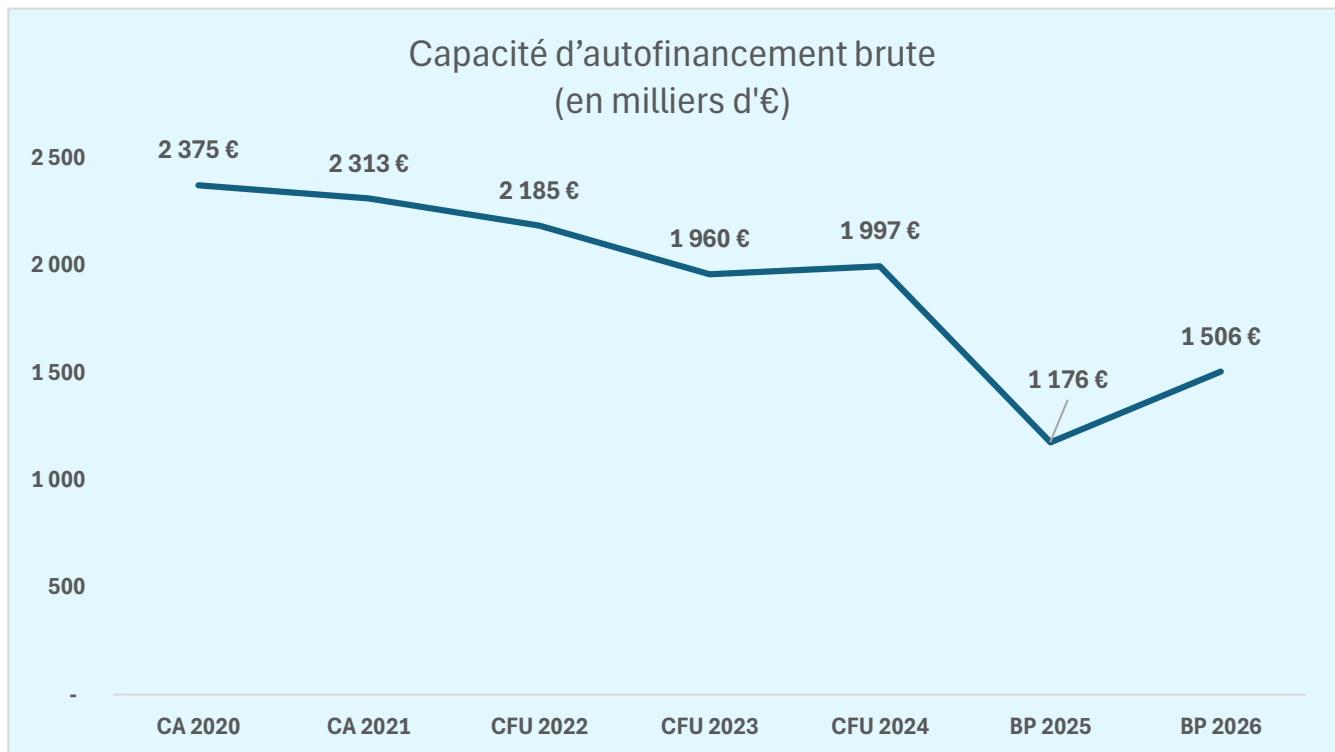
Résultat de l'exercice = recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement y compris produits spécifiques et mouvements d'ordre

Capacité d'autofinancement = recettes de fonctionnement réelles – dépenses de fonctionnement réelles non compris les produits des cessions et non compris les travaux en régie

La capacité d'autofinancement permet de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt, c'est un indicateur qu'il est important de maîtriser.

En €	BP 2025	BP 2026	% Evol.	Ecart en €
Recettes réelles de fonctionnement	15 471 549	16 076 000	3,91%	
Dépenses réelles de fonctionnement	14 295 876	14 570 000	1,92%	
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>1 175 673</b>	<b>1 506 000</b>	<b>28,10%</b>	<b>330 327</b>

#### Capacité d'autofinancement brute 2020-2026



La capacité d'autofinancement brute de l'exercice augmente de **330 K€** soit **+ 28.10 %** par rapport au budget primitif 2025. Les raisons sont :

- En recettes : la revalorisation des valeurs locatives ainsi que le travail des services sur les subventions de nos partenaires,
- En dépenses : des charges à caractère général maîtrisées.

Toutefois, celle-ci reste faible par rapport aux villes de notre strate.

## 4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 049-214902462-20251216-25SE1612\_01B-BF



### A. Les dépenses d'investissement

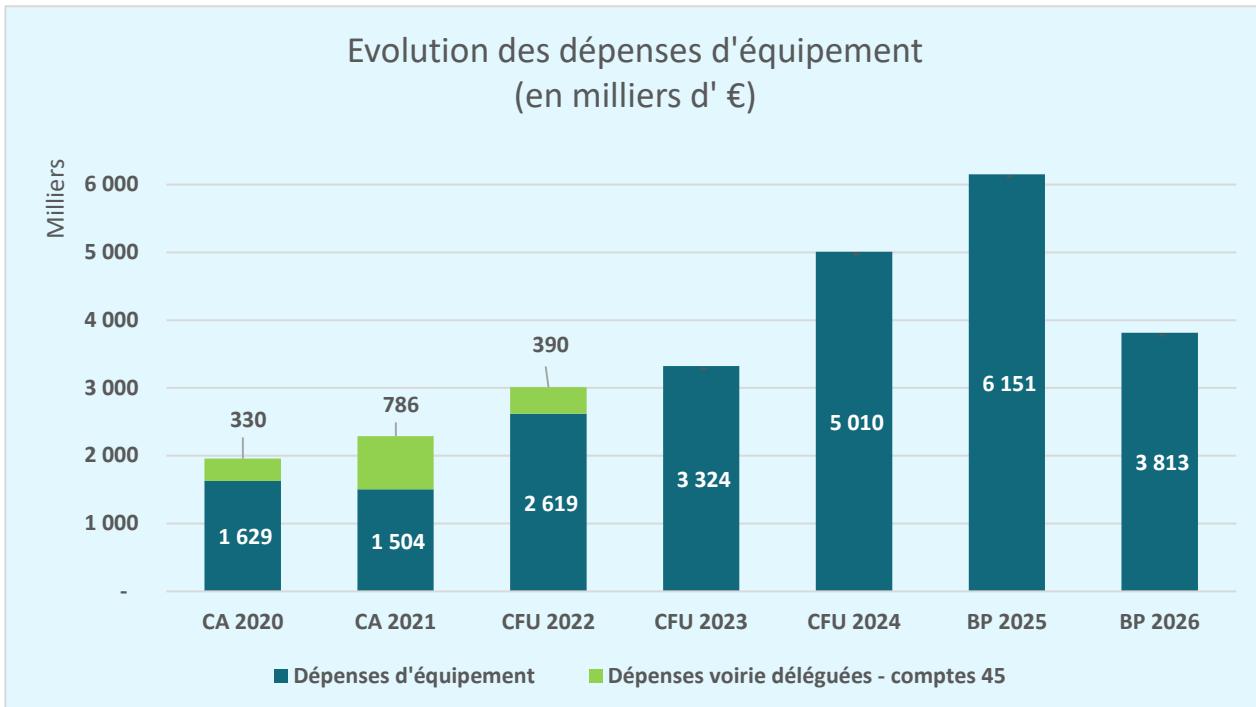
Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à **6 170 000 €**

- ✓ **5 220 000 €** en dépenses réelles d'investissement.
  - *dont 3 812 500 € en dépenses d'équipement (les travaux réalisés dans l'année)*
  - *dont 1 407 500 € de remboursement d'emprunts et de tirages sur lignes de trésorerie*
- ✓ **950 000 €** en dépenses d'ordre d'investissement.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Libellé	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution BP 26 à BP 25	Ecart en €
20. Immobilisations incorporelles	74 600	129 000	72,92%	54 400
204. Subventions d'investissement versées	609 000	392 000	-35,63%	- 217 000
21. Immobilisations corporelles	1 615 000	2 426 500	50,25%	811 500
23. Immobilisations en cours	5 000	100 000	1900,00%	95 000
AP/CP Accueil Jeunes et Passerelle	2 500 000	-	-100,00%	- 2 500 000
AP/CP Club-house	55 000	-	-100,00%	- 55 000
AP/CP Géothermie	1 292 400	-	-100,00%	- 1 292 400
AP/CP Rénovation Baignade	-	765 000	-	765 000
<b>Total des opérations réelles d'équipement</b>	<b>6 151 000</b>	<b>3 812 500</b>	<b>-38,02%</b>	<b>- 2 338 500</b>
16. Emprunts et dettes assimilées	1 291 870	1 407 500	8,95%	115 630
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 291 870</b>	<b>1 407 500</b>	<b>8,95%</b>	<b>115 630</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 442 870</b>	<b>5 220 000</b>	<b>-29,87%</b>	<b>- 2 222 870</b>
042. Opérations d'ordre transfert entre sections	398 782	500 000	25,38%	101 218
041. Opérations patrimoniales	357 139	450 000	26,00%	92 861
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>755 921</b>	<b>950 000</b>	<b>25,67%</b>	<b>194 079</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>8 198 791</b>	<b>6 170 000</b>	<b>-24,75%</b>	<b>- 2 028 791</b>

### A1. Les dépenses d'équipement



Pour mémoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la compétence voirie est gérée en direct par Angers Loire Métropole ; elle n'est plus, comme dans les années antérieures, redéléguee aux communes et de ce fait les « Opérations pour compte de tiers » (comptes 45) ne figurent plus au budget.

**Opérations d'investissement 2026****Opérations d'investissement 2026**

En euros	Total	Grands projets PPI
<b>SPORT ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS</b>	<b>967 000</b>	<b>967 000</b>
BAIGNADE	765 000	765 000
RENOVATION SOLS SPORTIFS	101 000	101 000
JEUX ET AGRES	64 000	64 000
DIVERS MATERIELS	37 000	37 000
<b>ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>930 000</b>	<b>930 000</b>
MISE EN CONFORMITE ET DIVERS TRAVAUX	310 000	310 000
RENATURATION DES COURS DES ECOLES	280 000	280 000
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	230 000	230 000
ILOTS DE FRAICHEURS/UNE NAISSANCE UN ARBRE	50 000	50 000
ECOLES	50 000	50 000
DIVERS BATIMENTS	10 000	10 000
<b>CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>672 500</b>	<b>27 500</b>
FUTURE MAISON DES ASSOCIATIONS DONT DATION	660 000	15 000
DIVERS MATERIELS	12 500	12 500
<b>CULTURE TOURISME ET PATRIMOINE</b>	<b>272 200</b>	<b>272 200</b>
FONDS DE LIVRES	38 200	38 200
ORGUE	100 000	100 000
FRESQUE MEDIATHEQUE	50 500	50 500
RENOVATION DU CHÂTEAU	40 000	40 000
ŒUVRES	7 500	7 500
DIVERS MATERIELS	36 000	36 000
<b>ECOLES ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
DIVERS MATERIELS ECOLES ET JEUNESSE ET PETITE ENFANCE	40 000	40 000
<b>AUTRES INVESTISSEMENT RECURRENTS</b>	<b>930 800</b>	<b>546 800</b>
LEVE TOPOGRAPHIQUES, BORNAGES, ACQUISITIONS	58 000	58 000
ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT	384 000	
OUTILS DE TRAVAIL INFORMATIQUE	90 000	90 000
OUTILS DE TRAVAIL DIVERS ETUDES	398 800	398 800
<b>TOTAL</b>	<b>3 812 500</b>	<b>2 783 500</b>

En euros	Total	Grands projets PPI
<b>SPORT ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS</b>	<b>967 000</b>	<b>967 000</b>
BAIGNADE	765 000	765 000
RENOVATION SOLS SPORTIFS	101 000	101 000
JEUX ET AGRES	64 000	64 000
DIVERS MATERIELS	37 000	37 000
<b>ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>930 000</b>	<b>930 000</b>
MISE EN CONFORMITE ET DIVERS TRAVAUX	310 000	310 000
RENATURATION DES COURS DES ECOLES	280 000	280 000
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	230 000	230 000
ILOTS DE FRAICHEURS/UNE NAISSANCE UN ARBRE	50 000	50 000
ECOLES	50 000	50 000
DIVERS BATIMENTS	10 000	10 000
<b>CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>672 500</b>	<b>27 500</b>
FUTURE MAISON DES ASSOCIATIONS DONT DATION	660 000	15 000
DIVERS MATERIELS	12 500	12 500
<b>CULTURE TOURISME ET PATRIMOINE</b>	<b>272 200</b>	<b>272 200</b>
FONDS DE LIVRES	38 200	38 200
ORGUE	100 000	100 000
FRESQUE MEDIATHEQUE	50 500	50 500
RENOVATION DU CHÂTEAU	40 000	40 000
ŒUVRES	7 500	7 500
DIVERS MATERIELS	36 000	36 000
<b>ECOLES ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
DIVERS MATERIELS ECOLES ET JEUNESSE ET PETITE ENFANCE	40 000	40 000
<b>AUTRES INVESTISSEMENT RECURRENTS</b>	<b>930 800</b>	<b>546 800</b>
LEVE TOPOGRAPHIQUES, BORNAGES, ACQUISITIONS	58 000	58 000
ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT	384 000	
OUTILS DE TRAVAIL INFORMATIQUE	90 000	90 000
OUTILS DE TRAVAIL DIVERS ETUDES	398 800	398 800
<b>TOTAL</b>	<b>3 812 500</b>	<b>2 783 500</b>

Les écarts avec le Plan Pluriannuel d'investissement du Débat d'Orientation Budgétaire s'expliquent comme suit :

- Suite aux arbitrages, les items « divers matériels école » (+6 K€), jeux et agrès (+ 34K€) ont augmentés.

Les montants suivants s'ajoutent au PPI grands projets :

- L'Attribution de compensation vers à l'intercommunalité Angers Loire Métropole (384 K€),
- Les écritures de dation relatives à la construction de la future maison des Associations (645 K€), qui s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement.

## A2. Chapitre 16 : Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes s'établissent à **1 407 K€** contre **1 291 K€** en 2025, soit une hausse de **115 K€, + 8.95 %** par rapport au budget 2025.

Le montant prévu en 2025 se répartit comme suit : **1 276 K€** de remboursement de capital d'emprunt, **131 K€** de remboursement temporaire d'un emprunt : un de nos emprunts possède une clause qui nous permet d'effectuer des remboursements temporaires qui sont rémunérés (env.4%), ce qui nous permet de faire baisser nos charges d'intérêt lorsque nous avons de la trésorerie disponible (et lorsque nous avons besoin de liquidités, nous récupérons les sommes remboursées par anticipation. L'opération s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement).

La différence entre 2025 et 2026 porte sur la mobilisation d'emprunts nouveaux en 2025 et notamment fin 2025.

## A3. Opérations d'ordre

Les dépenses d'ordre d'investissement sont les suivantes :

- Intégration des frais d'études : écritures consistant à transférer dans un compte d'immobilisation définitif les frais d'études constatés dans les années antérieures pour **450 K€**,
- amortissement des subventions d'équipement pour **54 K€**,
- de reprise de provisions pour créances douteuses pour **5 K€**,
- Neutralisation des amortissements des subventions d'investissement versées (concerne la subvention d'investissement versée à ALM pour la voirie) pour **410 K€**,
- Travaux en régie pour **30 K€**.

## B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à **6 170 000 €**.

- ✓ **2 047 000 €** en recettes d'équipement,
- ✓ **1 667 000 €** en recettes financières (+ divers),
- ✓ **2 456 000 €** en recettes d'ordre.

Libellé	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution BP 26 à BP 25	Ecart en €
13. Subventions d'investissement	65 800	117 000	77,81%	51 200
16. Emprunts et assimilés	2 353 837	1 770 000	-24,80%	- 583 837
AP/CP Accueil Jeunes et Passerelle	537 000	-	-100,00%	- 537 000
AP/CP Géothermie	383 560	-	-100,00%	- 383 560
AP/CP Rénovation Baignade	-	160 000	-	160 000
<b>Total des opérations réelles d'équipement</b>	<b>3 340 197</b>	<b>2 047 000</b>	<b>-38,72%</b>	<b>- 1 293 197</b>
10. Dotations, fonds divers et réserves	560 000	1 020 000	82,14%	460 000
27. Autres immobilisations financières	-	645 000	-	645 000
024. Produits des cessions d'immobilisation	2 367 000	2 000	-99,92%	- 2 365 000
<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 927 000</b>	<b>1 667 000</b>	<b>-43,05%</b>	<b>- 1 260 000</b>
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 267 197</b>	<b>3 714 000</b>	<b>-40,74%</b>	<b>- 2 553 197</b>
021. Virement de la section de fonctionnement	34 589	306 000	784,67%	271 411
040. Opérations d'ordre transfert entre sections	1 539 866	1 700 000	10,40%	160 134
041. Opérations patrimoniales	357 139	450 000	26,00%	92 861
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>1 931 594</b>	<b>2 456 000</b>	<b>27,15%</b>	<b>524 406</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>8 198 791</b>	<b>6 170 000</b>	<b>-24,75%</b>	<b>- 2 028 791</b>

### B1. Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'établissent à **277 K€** contre **986 K€** en 2025, soit une baisse de **709 K€ (-71.92 %)** par rapport au budget 2025).

Cette baisse importante s'explique par le fait que de nombreuses opérations inscrites au budget 2025 ont été subventionnées (par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Fonds vert, de subventions ADEME, etc.), et que la majorité des subventions sont rattachées à l'exercice 2025.

Les dossiers pour obtenir ces subventions sont instruits et validés, le rythme de versement des sommes correspondantes dépendra de l'avancement des travaux.

Les subventions inscrites sont :

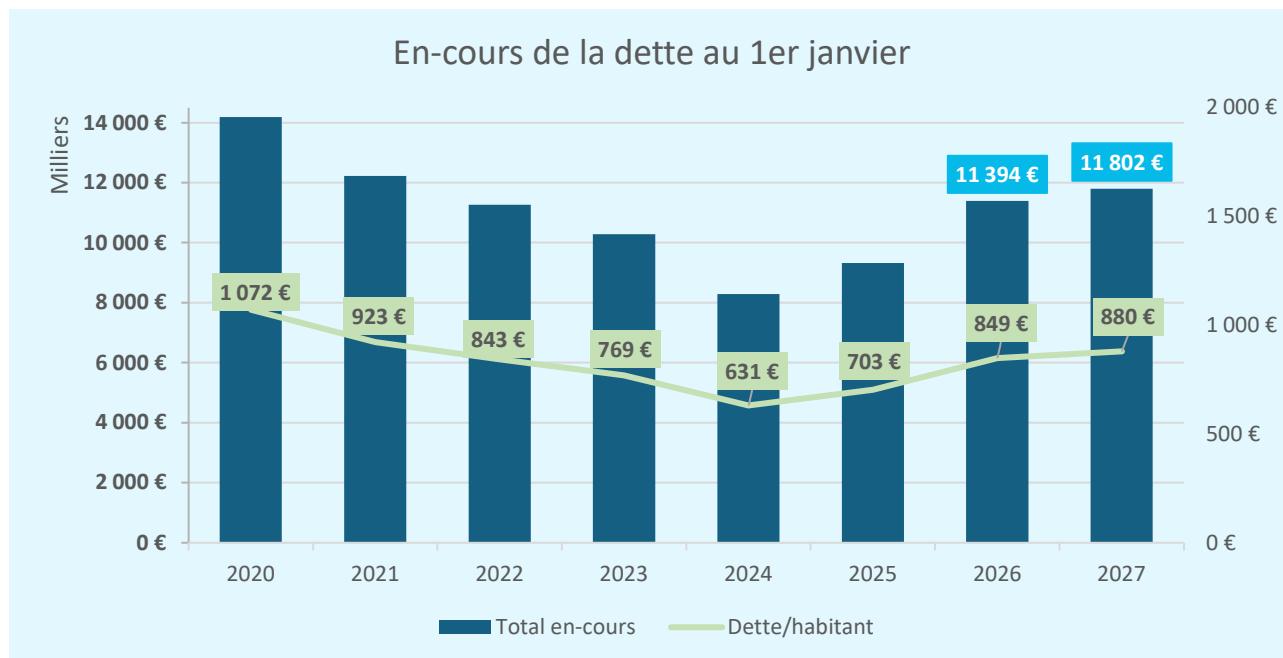
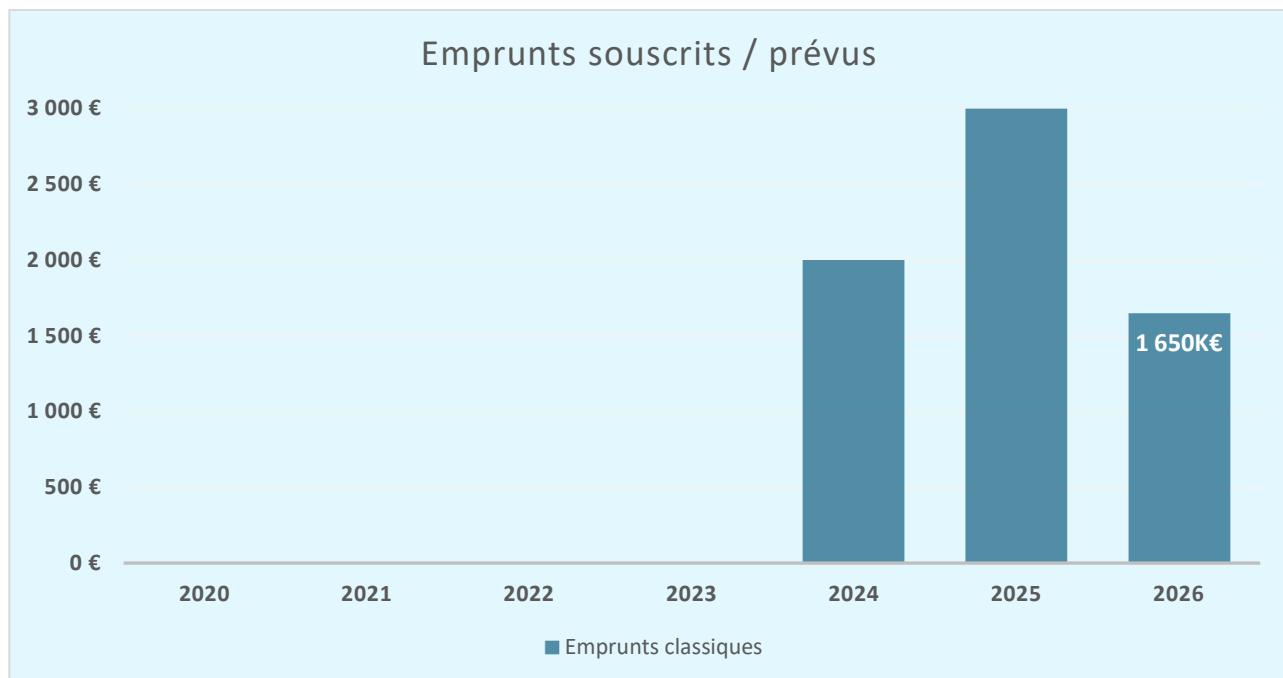
- Rénovation de la baignade : solde de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**160 K€**)
- Orgue (**15 K€**)
- Renaturation de la cour d'école Jacques-Prévert (**70 K€**)

### B2. Chapitre 16 : Emprunts et dettes (partie recettes d'investissement)

Les emprunts et dettes (partie recettes d'investissement) s'établissent à **1 770 K€** contre **3 353 K€** en 2025, soit une baisse de **1 584 K€ (-47.22 %)** par rapport au budget primitif 2025 + décision modificative).

Cette ligne comptabilise les montants empruntés dans l'année ainsi que le remboursement temporaire d'un de nos emprunts, neutralisé en dépenses (**131 K€**).

La ville pense emprunter la somme de **1 650 K€** pour faire face à ses dépenses d'équipement. Cette somme pourra être revue en cours d'année en fonction du niveau de trésorerie, de l'avancement des travaux d'équipement et du rythme de versement des subventions d'investissement.



### B3. Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Les dotations, fonds divers et réserves s'établissent à **1 020 K€** contre **560 K€** en 2025, soit une augmentation de **460 K€, +82.14 %** par rapport au budget 2025.

Cette ligne correspond au Fonds de Compensation de la TVA : les communes ne sont pas assujetties à la TVA (sauf pour les activités dites « commerciales » comme la gestion du centre sportif et évènementiel ATHLETIS) mais il est possible de récupérer une partie de la TVA sur certains travaux d'investissement l'année suivant la dépense. Cette ligne est donc estimée au regard des travaux d'investissements réellement réalisés l'année précédente, donc au titre de l'année 2025 pour construire le budget 2026 (**920 K€**). On trouve également la taxe d'aménagement sur cette ligne pour **100 K€**.

### B4. Chapitre 024 : Cessions

Les cessions s'établissent à **2 K€** contre **2 367 K€** en 2025, soit une baisse de **2 365 K€** par rapport au budget 2025.

Pour 2026, seules les ventes diverses de matériel sont prévues au budget.

### B5. Opérations d'ordre

Les recettes d'ordre d'investissement sont les suivantes :

- Amortissement des équipements pour **1 700 K€**,
- Intégration des frais d'études : écritures consistant à transférer dans un compte d'immobilisation définitif les frais d'études constatés dans les années antérieures pour **450 K€**,
- Virement de la section de fonctionnement : correspond au résultat comptable de la section de fonctionnement, augmente l'autofinancement des investissements pour **306 K€**,
- Reprise de provisions pour créances douteuses pour **5 K€**.

## 5. LES RATIOS CARACTERISTIQUES

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 049-214902462-20251216-25SE1612\_01B-BF



RATIOS (en €/habitant)	BP 2026	Strate 2024 (*)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 067	1 260
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 179	1 467
Dépenses d'équipement / population	270	421
Encours de la dette / population	849	792
Dotation Globale de Fonct. / population	185	182
<b>Ratios de structure et d'analyse financière</b>		
Dépenses nettes de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	62,12%	59,03%
Dép. réelles fonct.+ remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	98,55%	91,62%
Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement	22,87%	28,70%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	72,02%	53,99%
Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	9,52%	14,11%
Capacité de désendettement (Encours dette/épargne brute)	7,57	3,83

(\*) : chiffres  
issus des  
fiches AEFF

1\*Dépenses adaptées à la capacité financière de la ville

2\*Recettes faibles par rapport aux communes de notre strate

3\*Dépenses d'équipement raisonnable par rapport aux capacités financières de la ville (de nombreux projets ont été réalisés en 2025)

4\*Encours de dette maîtrisé malgré un recours à l'emprunt plus important du fait d'investissements conséquent réalisés sur la ville entre 2024 et 2025. ; l'encours de dette se mesure au 1<sup>er</sup> janvier 2026

5\*Dotation globale de fonctionnement sur la même tendance que les communes de notre strate

6\*Charges de personnel plus lourdes que les communes de notre strate mais de nombreux services sont gérés directement

7\*Dép. réelles fonct.+ remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur montre notre capacité à financer nos investissements une fois les charges obligatoires payées, plus il est élevé, moins il nous reste de marge pour autofinancer nos investissements : nous devons rester vigilants car nous sommes sur un niveau élevé (attention à la comparaison cependant, compte tenu du décalage dans le temps déjà évoqué plus haut – chiffres 2024)

8\*Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur montre l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse

9\*Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur mesure la charge de la dette de la collectivité au regard de sa richesse. Notre ratio est supérieur à celui des communes de notre strate

10\*Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur est très bas, notre épargne brute (=CAF) est impactée par un effet ciseau de plus en plus prononcé qui font que les dépenses augmentent plus vite que les recettes

11\*Capacité de désendettement (Encours dette/épargne brute) proche de 8 années et donc loin du seuil critique (10-12 années)

Cette dotation est instituée de manière obligatoire par le conseil communautaire. Il doit alors adopter une délibération à la majorité des deux tiers de ses membres.

### ► Capacité de désendettement

Temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si l'ensemble de l'épargne brute devait y être affectée.

### ► Compte financier unique (CFU)

Ce document constitue l'arrêté des comptes de l'exercice et remplace les deux documents soumis jusqu'à présent au vote du conseil municipal :

- le compte administratif produit par la Ville de des Ponts de Cé
- le compte de gestion produit par le Comptable public.

Il est le bilan financier de l'exercice budgétaire et exprime les résultats de l'exécution des budgets de la Ville. Il retrace par nature, en dépense et en recette, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Ces données d'exécution budgétaire sont enrichies d'informations patrimoniales qui les complètent pour permettre une vision large de la situation financière de la Ville.

### ► Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La DETR est une subvention de l'État destinée à soutenir les projets d'investissements dans les domaines économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

### ► Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

### ► Dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

### ► Dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement au profit des communes membres qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

### ► Dotation de solidarité urbaine (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

### ► Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les droits de mutation perçus par la commune, qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire.

### ► Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La DSIL a été créée en 2016 pour apporter un soutien aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans leurs projets d'investissement.

### ► Épargne brute

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette (soit : épargne de gestion moins intérêts de la dette). Ce solde intermédiaire de gestion définit la capacité de financement brute d'une collectivité.

### ► Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Un EPCI est le nom technique donné en France aux structures intercommunales. On dit parfois : une intercommunalité.

### ► Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État. Ce dernier est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

### ► Projet de Loi de Finances

Le projet de loi de finances (PLF) est le projet de budget de la France pour l'année à venir. Son élaboration suit un processus encadré et prend une année. Chaque année, le (PLF) est préparé au premier semestre et présenté par le Gouvernement à l'automne.